



Bassin
de l'Oudon

Syndicat du Bassin de l'Oudon

6 rue de la Roirie - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
(accès par : rue Charles Guilleux, parking Groupe Milon, porte A)
Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr
n° siret : 200 077 881 00015

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 JUN 2023 ET DU MERCREDI 05 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt huit juin les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis au Centre administratif intercommunal à CRAON, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. BÉLIER Denis	1		M. HEULIN Pierre-Marie		
	M. BESNIER Michel			Mme BOURDAIS Marie-Paule		1
	Mme BOULLAIS Sandrine	1		Mme DANJOU Anne	1	
	M. BRILLET Martial			M. BRUANT Joël		
	Mme CERISIER Isabelle	1		Mme CHAUVEAU Carine		1
	M. COLAS Aurélien		1	Mme MERCAT Pascale		1
	Mme COUE Françoise	1		M. CABRAL Joaquim		
	M. DELAUNAY Dominique			M. BALLE Matthieu		
	M. FRÉMY Didier		1	M. BESNIER Loïc	1	
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas		1
	M. GATINEAU Régis			M. MARY Yves		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. CHAUVIN Bruno		
	M. HAMARD Benoît	1		M. ROBERT Jacques		
	M. MAHOT Marcel		1	M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique		1	M. LARDEUX Dominique	1	
	M. PERROIS Christian			M. ROCHEPEAU Pierre	1	
	M. ROBERT Anaël		1	M. ROBERT Bernard		
M. RONCIN Joël	1		M. BIANC N'ZIE Patrick			
M. ROUSSEZ Olivier		1	M. BOSSÉ Fabien			
COMMUNAUTE DE COMMUNES	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc-Antoine		
	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		

DU PAYS DE CRAON	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent			M. VALLEE Jacky		
	M. DELANOË Jean-Claude			M. GUILLAUMEUX Kévin		
	M. GAROT Rémi			M. HOUTIN Jean-Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel		1	M. GIBOIRE Jean-Paul		1
	M. GILLES Pierrick	1		M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent			M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel		1	M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		
	M. PENÉ Loïc	1		M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien		1	M. FRABOUL Yannick	1	
	M. RAIMBAULT Pascal			M. RAVARY Nicolas		
	M. RAMAUGER Dominique	1		M. GENDRY Hugues		
M. ROSSIGNOL Jérôme			M. BEUCHER Clément			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. AUBERT Mickaël			M. BUREAU Arnaud		
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. DUBOSCLARD Hervé	1		M. BUCHER Anthony		1
	M. HAYER Jacky			Mme RAMÉ Bérangère		
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard	1		
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel	1		Mme BOISARD Véronique		1
	M. MICHEL Louis	1		Mr PAILLARD Vincent		
VITRÉ COMMUNAUTE	M. FERRÉ Guy			M. BIDAUX Jacques		1
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	M. HENRY Patrick					
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	M. LORANT Gildas			M. GUILLET Cyrille		
PEUTON	M. LAUNAY André			M. LELOUP Roland		

Les délégués présents ne formant pas la majorité des membres en exercice, une absence de quorum a été constaté. Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable aux EPCI en vertu de l'article L5211-1 du CGCT), il a été décidé de convoquer à nouveau le comité syndical le 05/07/2023.
Délégués en exercice : 52 - Nombre de présents : 20 (14 titulaires, 6 suppléants)

L'an deux mil vingt trois, le cinq juillet les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis à la salle du Jardin Public à SEGRE EN ANJOU BLEU, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. BÉLIER Denis			M. HEULIN Pierre-Marie		
	M. BESNIER Michel			Mme BOURDAIS Marie-Paule	1	
	Mme BOULLAIS Sandrine			Mme DANJOU Anne		
	M. BRILLET Martial			M. BRUANT Joël		
	Mme CERISIER Isabelle			Mme CHAUVEAU Carine		
	M. COLAS Aurélien	1		Mme MERCAT Pascale		
	Mme COUE Françoise		1	M. CABRAL Joaquim		
	M. DELAUNAY Dominique			M. BALLE Matthieu		
	M. FRÉMY Didier			M. BESNIER Loïc	1	
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas		
	M. GATINEAU Régis			M. MARY Yves		
	M. GRIMAUD Gilles			M. CHAUVIN Bruno		1
	M. HAMARD Benoît			M. ROBERT Jacques		
	M. MAHOT Marcel			M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique		1	M. LARDEUX Dominique		
	M. PERROIS Christian			M. ROCHEPEAU Pierre		
	M. ROBERT Anaël	1		M. ROBERT Bernard		
M. RONCIN Joël	1		M. BIANG N'ZIE Patrick			
M. ROUSSEZ Olivier	1		M. BOSSÉ Fabien			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc-Antoine		
	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent			M. VALLEE Jacky		
	M. DELANOË Jean-Claude	1		M. GUILLAUMEUX Kévin		

	M. GAROT Rémi	1		M. HOUTIN Jean-Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel			M. GIBOIRE Jean-Paul		1
	M. GILLES Pierrick			M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent		1	M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel			M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		
	M. PENÉ Loïc			M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien		1	M. FRABOUL Yannick		
	M. RAIMBAULT Pascal	1		M. RAVARY Nicolas		
	M. RAMAUGER Dominique			M. GENDRY Hugues		
	M. ROSSIGNOL Jérôme			M. BEUCHER Clément		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. AUBERT Mickaël			M. BUREAU Arnaud		
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. DUBOSCLARD Hervé	1		M. BUCHER Anthony		1
	M. HAYER Jacky			Mme RAMÉ Bérange		
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard		1
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel			Mme BOISARD Véronique		
	M. MICHEL Louis	1		Mr PAILLARD Vincent		
VITRÉ COMMUNAUTÉ	M. FERRÉ Guy			M. BIDAUX Jacques		
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	M. HENRY Patrick					
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	M. LORANT Gildas			M. GUILLET Cyrille		
PEUTON	M. LAUNAY André			M. LELOUP Roland		

1.2. Décisions prises par le Président

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Qualité Quantité		
repas animation journée technique du 23/03/2023	LE RELAIS	238,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Général		
Formation prévention et secours civiques de niveau 1	UDSP 49	550,00 €
location barnum pour signature CT Eau	GUEDON EVENEMENTS	790,80 €
location mange-debout		
location tables et chaises		
location enceintes/micro pour signature CT Eau	PULSAT	85,00 €
création du panneau de signature du CT Eau	DAPO	202,94 €
cocktail déjeunatoire - signature du CT Eau	AUBERGE OMBREE D ANJOU	1 430,00 €
renouvellement contrat licences informatiques 01/06 au 14/09/23	KIRSCH	749,70 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
CLE		
bons cadeaux kayak - Foire de Segré 2023	ANJOU SPORT NATURE	210,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Milieux aquatiques		
entretien duster EL251ZV	CAILLERE FRERES	1 318,32 €
vidange et contrôle technique PARTNER	ADM GROSBOIS	828,60 €
Epuisettes	ROUDIER YVES	163,32 €
révision du duster FY825ZF	ADM GROSBOIS	163,39 €
supports panneaux pédagogiques - travaux restauration des milieux aquatiques	TRETON FREDERIC	984,00 €
petits matériels	LE PONT	553,02 €
fournitures marquage travaux	LE PONT	1 784,64 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
LIFE CHERAN		
fabrication et pose panneau pédagogique HUNAUDIERES	CHRISTOPHE CHEVALIER	654,00 €

Signature de marchés	désignation du marché	type de marché	coût HT	
			maximum	prestataire retenu
QUALITE QUANTITE	MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PLANTATIONS BOCAGERES	Marché de prestation de services	210 000 €	CHAMBRE D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE SYLVAGRAIRE EIRL BARBE

1.3. Décisions prises par le Bureau

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Au cours des séances précédentes des bureaux, la décision suivante a été prise :

- Travaux de restauration du Merdereau (affluent de la Nymphé) à Armaillé et Saint Michel et Chanveaux (Ombree d'Anjou) pour un montant estimatif de 40 000 euros HT

1.4. Point sur les richesses humaines

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Des mouvements de personnel sont à constater :

- Remplacement de congé maternité sur la mission LIFE,
- Remplacement d'un agent au pôle milieux aquatiques qui a demandé une mise en disponibilité.

Des revalorisations salariales sont prévues dans la fonction publique territoriale pour accompagner les dernières augmentations du SMIC.

2. DOSSIERS TECHNIQUES QUALITE DE L'EAU ET GESTION QUANTITATIVE

2.1. Validation du dossier d'étude pour le classement des ouvrages inondations en aménagement hydraulique et système d'endiguement

Le projet de dossier d'étude est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions.

Présentation : M Louis MICHEL

Proposition de délibération

EXPOSE

Les ouvrages de lutte contre les inondations doivent être classés en aménagement hydraulique et système d'endiguement. Le comité de pilotage de l'étude s'est tenu le 1^{er} juin.

L'étude sur l'AH permet de déterminer le choix des zones à enjeux ciblées et les points de référence d'évaluation des effets de l'AH et le niveau de protection apporté selon la configuration des ouvrages en fonctionnement.

S'agissant du Système d'endiguement de Bel Orient, en l'absence de données techniques suffisantes, il est proposé de déposer un dossier incluant un niveau de protection très faible et de déposer un dossier complété au cours du dernier trimestre 2023 en phase d'instruction.

Ces éléments constituent le niveau d'engagement du Syndicat en matière de protection contre les inondations sur le territoire. Il convient de valider les propositions du comité de pilotage avant le dépôt du dossier au plus tard le 30 juin 2023.

Le comité syndical,

Sur proposition du comité de pilotage et du bureau,

Après avoir pris connaissance du rapport de l'étude,

Après en avoir délibéré,

Vérifie le dossier à déposer auprès des services de l'Etat, et en particulier les zones à enjeux et points de référence, ainsi que les niveaux d'engagement en matière de protection contre les inondations,

Dit que les documents pourront être complétés à la demande des services de l'Etat,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à donner suite aux demandes de l'Etat et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Cf. diaporama.

Discussion :

Monsieur Louis MICHEL rappelle que 15 barrages et une digue sont soumis à la réglementation. On a eu du mal à trouver un prestataire et les délais sont contraints.

Suite à la question de Monsieur Gilles GRIMAUD, Madame Géraldine COUSIN rappelle pourquoi il y a 2 études avec et sans l'étang de Saint-Aubin : suite à l'incendie sur le moulin, la vanne de fond n'est plus fonctionnelle et l'Etat impose une mise en sécurité de l'ouvrage de gestion et de la digue. L'ouvrage ne peut donc pas être géré pour limiter les effets des inondations en ce moment.

Suite à la question de Monsieur Benoît HAMARD, Madame Géraldine COUSIN précise que cet hiver on ne pourra pas se servir de l'étang de St Aubin pour la gestion hivernale des crues.

Cela permet de simplifier l'intégration de cet ouvrage dans « l'aménagement hydraulique » pour la lutte contre les inondations lorsque les travaux de mise en sécurité seront achevés.

Communes bénéficiaires : suite à une question de Monsieur Gilles GRIMAUD, Madame Géraldine COUSIN précise que le choix s'arrête à l'échelle de la commune ; dans un second temps, seront délimités les secteurs sur lesquels l'aménagement hydraulique a le plus d'efficacité.
Système de suivi : Madame Géraldine COUSIN confirme que les 4 stations présentées sont celles retrouvées sur le site vigicrues¹.

Le niveau de protection est défini selon les 4 points et avec/sans l'étang de Saint-Aubin.
Monsieur Gilles GRIMAUD - Prendre le point de Maingué, cela suppose que les précipitations sont égales sur le Pouancéen et le Craonnais, alors que ce n'est pas toujours le cas.
Monsieur Gilles GRIMAUD - l'écrêtement minimal est en hauteur d'eau ou en débit ?
Madame Géraldine COUSIN : en débit.

Monsieur Dominique LARDEUX - Possibilité de transposer ? comment définir la base 12% de moins ?
Madame Géraldine COUSIN - Grâce à modèle hydrologique : transformation pluie -> débit, puis des courbes de tarage permettent de transformer débit -> hauteur d'eau sur chaque station (via les données des services de l'État, avec une garantie car elles sont bien suivies).

Monsieur Dominique LARDEUX - Les crues de 1995 et 2001 sont-elles prises en compte ?
Madame Géraldine COUSIN : 95, 96, 99 : gamme de crues de 30 ans, mais avec des formes différentes sur la durée (plusieurs jours ou 48h), cela dépend de la façon dont les précipitations tombent.

Monsieur Dominique LARDEUX - quel est l'impact de la Mayenne sur les crues de l'Oudon ?
Madame Géraldine COUSIN - Le remous ne remonte pas jusqu'à Segré. Le fonctionnement nominal concerne bien une crue de type 96 à 2 pics.

Zone à protéger ? Madame Géraldine COUSIN - Là où il y a suffisamment d'enjeux, selon le rapport coûts/bénéfices justifiant de tels investissements.
Monsieur Gilles GRIMAUD - Même principe que pour les plans de lutte contre les inondations.

Travail fait en interne ? Madame Géraldine COUSIN - Le Cabinet Antea, agréé par le Ministère, accompagne le syndicat depuis le mois de mars - tous les territoires ont la même date butoir, or il y a peu de bureaux d'études agréés, ce qui crée des tensions sur les marchés.

Monsieur Gilles GRIMAUD - est-ce que les retenues sèches entrent dans l'aménagement hydraulique ?
Madame Géraldine COUSIN - Oui.

La digue de Bel Orient (à St Aignan/Roë sur le Chéran) doit également faire l'objet d'une autorisation. Dépôt pour le 30 juin du dossier sur la forme, avec des compléments par la suite pour avoir un dossier complet sur octobre 2023.
Niveau de sûreté à valider : 10 cm en dessous du déversoir. Ouvrage déjà sollicité 3 fois à plein en 2013, 2018 et 2020. Peu de risque pris si le niveau de sûreté est affiché à 10 cm sous le déversoir.
Monsieur Hervé DUBOSCLARD - Déjà débordé 3 fois en 10 ans, cela fait beaucoup. Parle-t-on aussi de retour 5 à 30 ans ? cela fera partie des éléments à préciser lorsque l'étude sera menée.

Vote :

Unanimité pour l'envoi des dossiers avant le 30 juin avec les éléments proposés.

¹ service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France
<https://www.vigicrues.gouv.fr/>

2.2. Présentation des résultats du groupe de travail de veille de la prospective agricole sur le bassin versant de l'Oudon

Présentation : M Rémi GAROT

Le groupe de travail de veille de la prospective agricole s'est réuni au mois de septembre 2022 pour reprendre ses observations précédentes et se fixer un nouvel horizon.

Des délégués du syndicat avaient demandé une présentation des travaux du groupe en séance. Rappel des étapes passées et présentation en séance des résultats de la prospective.

Cf. diaporama.

Discussion :

Pourquoi une augmentation de l'azote alors qu'il y a eu beaucoup de mesures de réduction ?

On observe quand même une tendance à la diminution de l'azote.

La diminution des prairies, la céréalisation, intrant d'azote supérieur avec un fort transfert à l'automne, la suppression des haies sont des facteurs favorables à l'azote dans l'eau. Âge de l'eau sur l'Oudon = environ 6-7 ans, correspond donc aux pratiques d'il y a 6-7 ans sur le bassin.

Document à transmettre : rapport du comité de veille (annexé au compte rendu).

Le changement climatique change le contexte, peu d'évolution des pratiques pour l'instant. Il est temps de faire évoluer les choses. Le contexte économique ne favorise pas l'élevage. Cultures peuvent être faites sans érosion et avec moins d'intrant. Possibilité de faire mieux quand on voit le ruissellement avec les derniers événements pluvieux.

Le maintien du bocage est stratégique. Le financement est important. L'incitation ne suffit pas. La densité de haies est intéressante sur bassin versant de l'Oudon. Il y a plus de haies plantées que de haies détruites maintenant. Le travail cartographique réalisé sera présenté à la suite de la réunion.

2.3. Création d'un organisme collectif de gestion (OCG) dans le cadre des paiements pour services environnementaux

Présentation : M Rémi GAROT

Les agriculteurs engagés dans les paiements pour services environnementaux (PSE) portés par le Syndicat du bassin de l'Oudon ont l'obligation d'obtenir la certification « Label Haie » au plus tard à la fin de l'année 2023. Cette certification est attribuée par l'organisme CERTIS. Cette certification peut être attribuée à chaque agriculteur individuellement, ou une fois collectivement par le biais d'une Organisation Collective de Gestionnaires (OCG). Le coût de la certification reste à la charge des exploitants agricoles mais il est moins élevé qu'individuellement.

Le bureau propose que le syndicat devienne organisme collectif de gestionnaires dans le cadre des PSE. Le coût à charge du syndicat (estimé à 1 000 € TTC/an) est inclus dans le CTeau.

Le syndicat est assisté techniquement par la SCIC Mayenne Bois-énergie pour l'ensemble du dispositif des PSE et OCG.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Valide la constitution d'un organisme collectif de gestionnaires dans le cadre des paiements pour services environnementaux portés par le Syndicat du bassin de l'Oudon,

Dit que le coût de la certification reste à la charge des agriculteurs,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Pour l'instant ce dispositif concerne 10 agriculteurs engagés dans les PSE.

Vote : Unanimité

3. PRESENTATION DE L'ETAT DE LA QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Comme l'an passé, présentation en séance de l'évolution de quelques indicateurs de suivi de l'état des eaux (qualité et quantité) et des milieux aquatiques, mis à jour avec les données de 2022.

Monsieur Syméon KERGOURLAY présente le dossier. Cf. diaporama.

Discussion :

Le rétablissement de la continuité écologique génère des observations intéressantes sur les invertébrés, malgré les assecs observés. Lorsque l'habitat est favorable, les espèces ont de la résilience.

Présence de loutre et du castor. Expérience d'un procès-verbal de destruction non intentionnelle de l'habitat du castor par un agriculteur. A fait l'objet d'un procès-verbal par l'OFB². Il faut donc être vigilant. Beaucoup de loutres constatées mais il n'est pas possible de les dénombrer.

Plantation de haie : Il faudrait pouvoir les maintenir. Sur les Vallées du Haut Anjou, quels chiffres ont été pris en compte ?

Les chiffres devraient tenir compte du nombre existant de haie sur un territoire, il est facile d'en planter beaucoup quand il y en a peu à la base et vice versa.

4. DOSSIERS TECHNIQUES MILIEUX AQUATIQUES

4.1. Validation du dossier pour la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration des milieux aquatiques

Le projet de dossier de D.I.G. est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions.

Présentation : Joël RONCIN

Proposition de délibération

EXPOSE

Pour investir sur des terrains ou des ouvrages privés, le Syndicat du bassin de l'Oudon doit au préalable démontrer l'intérêt général des études et travaux envisagés (restauration des milieux aquatiques, continuité écologique,...). Le syndicat dépose un dossier de déclaration d'intérêt général auprès du Préfet pilote pour le bassin de l'Oudon, ensuite une enquête publique est organisée. À l'issue de la procédure, un arrêté préfectoral déclare l'intérêt général des études et travaux.

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau
Après en avoir délibéré,

Valide le dossier de déclaration d'intérêt général présenté en séance,
Dit que le dossier pourra être complété à la demande des services de l'État,
Valide l'ouverture d'une enquête publique et la prise en charge des dépenses nécessaires,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à donner suite aux demandes de l'État et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

² office français pour la biodiversité

Cf. diaporama.

Discussion :

Durée de la DIG : 6 ans d'actions. La dernière DIG était simplifiée. Évolution de la réglementation qui revient sur une procédure classique avec un commissaire enquêteur. Les délais risquent d'être longs. La réglementation est changeante et instable, cela peut remettre en question ce travail qui a été fait en interne.

Vote : Unanimité.

4.2. Projet de restauration de la continuité écologique au Moulin Neuf

Présentation : Joël RONCIN

Proposition de délibération

EXPOSE

Les 2 clapets du moulin Neuf sur l'Oudon (Chérancé-Châtellais) sont abaissés depuis 2016 dans le cadre d'un essai. Depuis cette date, un protocole de suivi hydrobiologique a été mis en place afin d'évaluer l'impact de l'abaissement.

Compte tenu des résultats et du fait que le droit d'eau a été perdu, il est proposé de passer à la phase PROJET et maîtrise d'œuvre dans la perspective d'effacer l'ouvrage. Il s'avère également nécessaire de mettre en place des mesures compensatoires.

Le montant de la phase PRO et maîtrise d'œuvre est estimé à 15 000 € H.T.

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,

Valide l'engagement de l'étude PRO et maîtrise d'œuvre pour un montant estimatif de 15 000 € HT,
Valide la signature d'une convention avec un riverain impacté par l'abaissement,
Sollicite l'aide des partenaires financiers,
Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Le projet a été présenté aux élus de Chérancé. C'est un dossier qui avait été initié par le syndicat nord. La situation était tendue au départ, mais on voit l'efficacité suite au rétablissement de la continuité écologique. Le lit mineur est très large. Perte du droit d'eau, pas d'existence légale, prioritaire liste 2, et aménagé par le syndicat historiquement.

Impact de l'effacement sur la nappe, la perte d'eau dans le puits est compensée par le protocole d'indemnisation. Ce n'est pas possible de continuer à indemniser le riverain, il est proposé de l'aider à l'investissement d'un forage. Le clapet ne sera pas remonté, le préjudice reste. C'est donc une issue de sortie intéressante, proposée au vote.

Vote : Unanimité.

4.3. Réalisation d'une étude préalable à la restauration hydromorphologique du ruisseau de l'Ebeaupinière

Présentation : Joël RONCIN

Proposition de délibération

EXPOSE

Il est proposé de réaliser une étude préalable à la restauration hydromorphologique du ruisseau de l'Ebeaupinière à Segré-en-Anjou Bleu. Cette dernière sera mise en œuvre en partenariat avec Anjou Bleu Communauté et ALTER.

Il convient de signer une convention qui fixe les engagements de chacun.

Le montant estimatif de l'étude est de 35 000 € H.T., cette opération entre dans le cadre du CTeau.

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau
Après en avoir délibéré,

Valide la réalisation de l'étude préalable à la restauration hydromorphologique du ruisseau de l'Ebeaupinière pour un montant estimatif d'étude de 35 000 € HT,
Approuve la convention entre le Syndicat, ABC et ALTER,
Sollicite l'aide des partenaires financiers,
Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Le contexte est favorable à l'action, c'est un site vitrine potentiel de restauration du cours d'eau, lien avec la zone humide latérale et le plan d'eau, voie verte à proximité. Il est proposé un volet paysager avec une signalétique depuis la voie verte.

Vote : Unanimité.

5. DOSSIERS TECHNIQUES TRANSVERSAUX

5.1. Commission Locale de l'Eau : point d'avancement et financier sur les études du P.T.G.E., de la révision du S.A.G.E. et d'inventaire des zones humides et du bocage

Présentation : M Louis MICHEL

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

Une tranche conditionnelle au marché a été déclenchée pour l'utilisation d'un nouveau modèle hydrologique pour un montant de 4 680 € TTC (inclus dans l'estimatif de l'opération et dans les aides).

Révision du S.A.G.E.

Les lots 1 (accompagnement de la C.L.E./écriture du S.A.G.E.) et 2 (analyse juridique) entrent dans l'estimatif prévisionnel, il ne peut pas être donné suite au lot 3 (analyse socio-économique) en raison d'un dépassement financier. Il est proposé de relancer ce lot avec un cahier des charges moins conséquent.

Inventaire des zones humides et du bocage

La mission de DCI environnement a pris du retard en raison de surfaces à prospecter plus conséquentes que prévues et qu'annoncées dans le cahier des charges. La sécheresse va rendre les prélèvements à la tarière impossible. Le prestataire propose un décalage de mission à l'automne, voire 2024. Il sera nécessaire de prévoir un avenant au marché.

Discussion :

L'étude sera prolongée à l'automne voire jusqu'en 2024.

Cartographie des haies, les communes ont travaillé dessus. Visite de terrain fait par prestataire. Les sondages à la tarière doivent être stoppés actuellement.

Cabinet ne devrait-il pas profiter de ce temps de suspension pour vérifier l'inventaire des haies ? Est prévu en même temps que les visites de terrain.

5.2. Plan eau du Gouvernement, Plan de résilience A.E.L.B., fonds verts

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Pour information aux membres du comité syndical.

Le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau présenté le 30 mars 2023, est le premier chantier de la planification écologique du Gouvernement. Il comprend 53 mesures pour répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource. Ce plan permet aussi d'améliorer la réponse face aux crises de sécheresse.

<https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau/les-53-mesures-du-plan-eau>

L'Agence de l'eau a d'ores et déjà construit le plan de résilience Eau doté de 100 millions d'euros, qui décline en partie les mesures du plan gouvernemental.

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/plan-de-resilience-eau-loire-bretagne.html>

Dans ce cadre, pour mobiliser les acteurs et faciliter la résilience des territoires face au dérèglement climatique, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne lance, du 1er avril au 31 décembre 2023, quatre nouveaux appels à projets avec des taux d'aides très incitatifs :

- Pour renaturer les villes et villages et ralentir le cycle de l'eau,
- Pour la sobriété en eau des collectivités et des entreprises face à la raréfaction de la ressource en eau,
- Pour réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable des territoires en déficit d'eau,
- Pour reconquérir la biodiversité menacée par le changement climatique.

Le Fonds vert est le fonds financier du Gouvernement pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne déploie le Fonds vert sur 2 volets :

- la renaturation des villes
- l'accompagnement de la stratégie nationale pour la biodiversité.

<https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>

Discussion :

Exemple de projet : Renaturation en ville, débusage des cours d'eau. Contacter l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

5.3. Projection du film de l'AFAC sur les PSE et les haies

Présentation : M Rémi GAROT

Projection en séance du 2e film réalisé en collaboration avec le Syndicat du bassin de l'Oudon dans le cadre des paiements pour services environnementaux.

(le 1er film a été projeté lors de la séance précédente).

6. EXAMEN DES DOSSIERS POUR AVIS

Présentation :

Pas de dossier pour avis au 20 juin 2023.

7. ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES, TRAVAUX ET COMMUNICATION

Présentation :

En séance.

8. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la séance.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Louis MICHEL



